



CULTURE



ÉLECTIONS A LA CAP DES CHARGÉS D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES

Scrutin du 4 décembre 2014

Les élections du renouvellement de notre Commission Administrative Paritaire se dérouleront par voie postale avant le 4 décembre 2014.

Le rôle principal de la CAP est d'examiner les **décisions individuelles** concernant notre situation et notre carrière. Dans cette instance paritaire, qui se tient sous la présidence du chef des ressources humaines, siègent pour quatre ans, des représentants de l'administration du Ministère et des représentants élus du personnel. La CAP examine les titularisations, établit la liste d'aptitude pour les promotions internes, les tableaux d'avancement de grade. Elle a connaissance des notes et appréciations, à la demande de l'agent elle peut proposer une révision. Elle examine les demandes de mutation, les sanctions disciplinaires, la contestation ou le refus de travail à temps partiel, le refus de congés formation...

1 - Notre quotidien

La diversité de nos métiers fait la richesse de notre profession en particulier au service de la culture et de l'enseignement. Nous travaillons dans les services patrimoniaux, les musées, les services d'archives, les monuments historiques, les établissements d'enseignement, tant en administration centrale que dans les services déconcentrés et les Établissements publics. Nous mettons en valeur des ressources de **nos ministères**, de recherche ou d'accompagnement pédagogique. Les CHED, plus que d'autres corps sans doute, ont été pionniers dans l'utilisation et la maîtrise des technologies de l'information. **Plus que jamais notre rôle de médiateur face au déluge informationnel et à la marchandisation de la culture nous rend indispensables.**

Face à un déroulement de carrière sans perspectives et à un régime indemnitaire indigent, nous demandons :

- une augmentation des postes budgétaires,
- une préparation sérieuse aux concours, organisée aussi en région,
- une formation post-recrutement pour les lauréats des concours externes,
- une réflexion sur la mise en place de la validation des acquis de l'expérience,
- un repyramidage du corps qui permette un déroulement de carrière sans blocage avec une meilleure répartition des effectifs,
- un régime indemnitaire véritablement aligné sur celui des attachés (de catégorie A comme nous, et sur la grille desquels nous avons pourtant été alignés en 1998),
- une revalorisation du Principalat dont la faiblesse reste caricaturale,
- des débouchés moins restreints vers l'emploi de chef de mission du MCC (accessible aux CHED depuis le décret n°2009-1375 du 9 novembre 2009, abrogeant au passage l'emploi de Chef d'études documentaires, dernier survivant du statut initial de 1978)
- des passerelles vers l'université ou la recherche et vers les corps de conservateurs (du patrimoine ; des bibliothèques) notamment par une clarification des procédures de sélection de la Commission d'évaluation scientifique du corps des conservateurs du patrimoine.

Conformez-vous exactement aux instructions fournies avec le matériel de vote

2 - En ce qui concerne les situations personnelles

Nous sommes intervenus lors de la dernière mandature pour accompagner des collègues en situation de difficulté voire de détresse grave. Nous continuerons à être leur voix auprès de l'administration (ministre, chef de service, commission de réforme) et à faire reconnaître des malaises quelquefois liés à des problèmes de management.

Nous sommes particulièrement attentifs à la situation de nos collègues mis à disposition des Conseils généraux dans les Archives départementales pour y exercer les missions du contrôle scientifique et technique de l'État.

3 - Notre avenir

Les projets de fusion qui étaient à l'étude en 2011 ont été abandonnés, de ce fait aucune revalorisation n'a été étudiée. Nous continuerons à solliciter l'Administration dans ce sens, particulièrement au niveau des taux de promus/promouvables actuellement encore en attente pour les 3 ans à venir.

**Les représentants CFDT/CFTC/UNSA
s'engagent à défendre les intérêts de tous les personnels.**

**Notre intervention dans cette instance doit être
le prolongement de notre action sur le terrain.**

Votez et faites voter pour la liste CFDT/CFTC/UNSA !

Chargés d'études documentaires principaux de 1ère classe :

Marie-France CARDONNA – DGP/SMF/SBADG/ Centre de documentation

Anne DE CHANTERAC – DGP/ École d'Architecture / ENSA-Nantes

Jacques DION – DGP/SIAF/ ANOM Aix-en-Provence

Claudie LE COSSEC – DGP/SIAF/ Bureau des Missions

Chargés d'études documentaires principaux de 2ème classe :

Alain PREVET – DGP/SMF/SBADG-Archives des musées nationaux

Marie LAKERMANCE – DGP/SP/DRASSM Marseille

Valérie ZALESKI – DGP/SMF/ Musée des arts asiatiques - Guimet

France-Odile DES MAZERY– DGP/SIAF/ Archives nationales

Chargés d'études documentaires :

Sandrine LACOMBE – Archives départementales du Lot et Garonne

Catherine CATINUS – DRAC Limousin - CID

Fabienne AUDEBRAND – DRAC Centre - CRMH

Sophie LEVY – DGCA / Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP)

Votez pour la liste entière sans rayer ni cocher aucun nom

Conformez-vous exactement aux instructions fournies avec le matériel de vote